

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUCENNE
du 1 Avril 2016

Président de séance : Bernard VOUGNON

Présents : Bernard Vougnon, Jean-Luc Guillaume, Alain Roset, Bernard Merger, Marie-José Vergon-Trivaudey, Mohammed Oubenaissa, Daniel Moine, Audrey Villemain, Philippe Morel, Céline Gayet, Jean-François Bertin.

Absents excusés : Marine Martin-Jary a donné procuration à Jean-Luc Guillaume, Daniel Moine a donné procuration à Philippe Morel, Jean-Luc Royer, Léonel Mounoussamy.

Secrétaire de séance Jean-Luc Guillaume.

Date de la convocation : 25 mars 2016

Date d'affichage : 25 mars 2016

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Suffrages exprimés : 13

1/ INFORMATIONS

- **Demande de renouvellement du pizzaiolo**

M. Nicolas Perrad a renouvelé sa demande de présence sur le parking de la rue des Perrières pour la fabrication et la vente de pizza le jeudi en soirée. Cette autorisation nominative est reconduite pour une durée d'un an.

- **Acquisition d'une bande de terrain rue des Jardins**

Lors de la vente de la maison Racine, l'acheteur M. Grimm a été sollicité pour l'acquisition d'une bande terrain permettant l'alignement de la rue des Jardins à 6ml. Le plan de bornage a été signé un rendez-vous a été pris chez le notaire pour signer l'acte.

Dans la même démarche M. Yves Grillet à été sollicité pour acquérir une bande de terrain de 53m² avec plan de bornage. L'acquisition se ferait sur les mêmes bases (60€ / m²) avec rédaction d'un acte administratif.

- **Point SIVOM**

La réponse du Préfet sur la fusion du SIVOM ACN avec le SIVOS de la Lanterne n'aura pas lieu pour les 6 ans à venir.

Démission de Florence Perrod, Xavier Bulliard suppléant devient titulaire pour Audeux.

Budget 2006 : il a été demandé aux Francas de maintenir la participation des communes à 48 000 € (identique à 2015). Le budget prévisionnel est de 61 361,60 € avec un reliquat de 18 000 €. La part de Chauenne sera de 22 023,31 €.

Convention avec les Francas : celle-ci n'est toujours pas acceptée, car le SIVOM ne respecte pas ses engagements.

- **Point halte-garderie**

La fréquentation 2015 a dépassé très légèrement le seuil de fréquentation de 4000h (Seuil minimal pour un fonctionnement acceptable).

Depuis le début de l'année 2016 le nombre d'heures est très bas, le seuil de 4000 h semble très compromis pour 2016.

	2013	2014	2015	2016
Janvier	413	353	424	173
Février	325	369	405	194

Un débat s'engage sur cette structure, ce qu'elle apporte aux enfants et aux parents, le lien avec l'école, les liens avec les assistantes maternelles, les attentes des parents, la motivation du personnel. Il en ressort une volonté de faire l'essai de la poursuite de cette activité sur une période d'un an à compter de la prochaine rentrée avec une responsable motivée.

- **Rencontre Audeux Chaucenne Noironte**

A partir des problématiques de l'école, les Maires et Adjointes de sont rencontrés pour évoquer comment chacun voyait l'avenir de nos trois villages. Une présentation a été faite pour rappeler l'évolution de l'intercommunalité depuis la création du district et se questionner sur l'évolution future de nos petites structures. Il a été décidé de faire un état des lieux de nos fonctionnements afin de connaître les points forts de chaque commune mais aussi les points faibles. Les différentes associations et les activités proposées seront recensées afin de mieux partager leurs activités. Une aide extérieure est souhaitée pour une vision plus large du devenir de nos villages.

- **Réunion du SICA**

Depuis la disparition du Canton d'Audeux les compétences restant au SICA sont :

- L'EMICA : financement pour 20 000 €, celui-ci rencontre des difficultés
- Le RAM (Réseau assistantes maternelles), financement pour 31 138 €
- Les ballades de l'ouest, financement pour 538 €

La participation pour les communes de 1€ par habitant est reconduite.

- **Lanterne**

La compétence étude sur les ruisseaux par le SICA arrive à son terme.

Notre dossier est toujours en instruction et bloqué à le DDT.

- **Lutte contre les ragondins**

Après réunion à Pelousey pour une action collective de lutte, des communes se sont engagées de façon individuelle (achats de cages et destruction par les chasseurs). Un contact va être pris avec les chasseurs pour l'élimination).

- **Budget**

Des interrogations se posent pour la réhabilitation du Centre de vie, les travaux auraient dû commencer cette année, les incertitudes pesant sur la fusion des syndicats et l'avenir des écoles du RPI ne permettent pas de prendre une décision sur la nature des travaux à réaliser. Une utilisation différente de ce bâtiment pourrait être envisagée. La réflexion devra se poursuivre.

Si ce budget reste confortable grâce à des excédents antérieurs importants liés aux économies de fonctionnement et à des ressources inhabituelles en 2015 (ventes de bois), la dotation de l'Etat continue de diminuer : moins 13 000 € entre 2013 et 2016, moins 6000 € entre 2015 et 2016. Les transferts de compétences intervenus dès 2015 et à venir vont alourdir les charges. (Exemple : la réforme du droit des sols à compter du 1er juillet 2015, qui est passé de la DDT à la CAGB et est devenu un service payant à la charge de la collectivité). Le recours à la fiscalité ne peut compenser à elle seule cette diminution ; 1 % de fiscalité ne générant pour la collectivité qu'une recette de 1 150 €, le Conseil Municipal doit donc continuer à maîtriser la dépense.

Le budget communal 2016 sera consacré à une série de travaux moins importants en coût après le chantier mairie et avant une éventuelle réhabilitation du Centre de vie. Celui-ci sera consacré à la mise au norme accessibilité du cimetière, à l'extension de la zone columbarium, à des opérations sur les fossés communaux en complément des travaux de l'Association Foncière, aux travaux sur la Lanterne si les financements prévus en 2013 sont toujours d'actualité, à l'achat d'un broyeur d'accotement, au remplacement d'une partie de l'éclairage public devenu obsolète, à la poursuite des acquisitions de terrains pour la mise à 6 m de la rue des Jardins. Malgré les incertitudes sur le Centre de vie, un crédit sera provisionné en vue des futurs travaux.

2/ DELIBERATIONS

BUDGET PRIMITIF 2016- BUDGET PRINCIPAL N °2016/04/01/01

Le Conseil Municipal :

- vote le budget primitif 2016 qui s'établit comme suit :

Section d'exploitation		Dépenses	Recettes
	Prévision de l'exercice	446 704	294 935.93
	Report de 2015		394 226.07
Total de la section de fonctionnement		446 704	689 162
Section d'investissement	Prévision de l'exercice	249 177.48	282 399.57
	Restes à réaliser	39 253.52	0
Total de la section d'investissement		288 431	288 431
Total du budget		735 135	977 593

Vote par 12 voix pour et une abstention.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

N °2016/04/01/02

Le Maire informe de l'évolution du dossier concernant les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement. La CAO s'est réunie le 7 mars pour procéder à l'ouverture des plis. Le maître d'œuvre a réalisé une analyse des offres détaillée.

La CAO du 14 mars a décidé de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 PBTP pour un montant de 28 653.47 € HT
- Lot 2 TELEREP pour un montant de 78 414 € HT

Une vérification par inspection télévisuelle et étanchéité à l'eau et à l'air des canalisations et des regards doit être réalisée par un organisme accrédité COFRAC, le Maire propose l'entreprise Sorelife pour un montant de 1 781 € HT.

L'exposé du Maire entendu le Conseil Municipal

- décide de retenir les entreprises TELEREP et PBTP pour réaliser les travaux et l'entreprise SORELIFE pour la partie vérification.
 - autorise le Maire à signer le marché et les pièces afférentes au dossier.
 - sollicite l'autorisation du Conseil Départemental de débiter les travaux avant attribution de la subvention.
- Décision prise à l'unanimité.

CHARGES LOCATIVES AU 31/12/2015

N °2016/04/01/03

ETAT DES CHARGES DU 1^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2015

Nom	Entretien Chaudière du 1 ^{er} juillet 2015 au 31/12/2015	Gaz Du 01/07/2015 Au 31/12/2015	Edf 01/07/2015 au 31/12/2015	total	Perçu 01/07/2015 au 31/12/2015	Solde
MURSELI Tiffanie	59.25	133 x 3.06 = 406.98	29.59	495.82	480	<u>-15.82</u>
HENRIET Jean Noel	59.25	173 x 3.06 = 529.38	29.59	618.22	390 et reliquat 203.78 = 593.78 €	<u>-24.44</u>
MEUTERLOS Théo	59.25	120 x 3.06 = 367.20	29.59	456.04	366	<u>-90.04</u>
CUSENIER Victoire	59.25	205 x 3.06 = 627.30	29.59	716.14	480 et reliquat 46.33 = 526.33 €	<u>-189.81</u>

Décision prise à l'unanimité.

TAUX D'IMPOSITION

N °2016/04/01/04

Le Conseil Municipal vote les nouveaux taux des contributions directes.

Taxe	Taux votés
Taxe d'habitation	13.40
Foncier bâti	16.31
Foncier non bâti	38.27

Décision prise à l'unanimité.

VOTE DES TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX

N °2016/04/01/05

Le Conseil Municipal vote les tarifs applicables en 2016 des différents services de la commune :

Ils restent inchangés par rapport à 2015.

- Salle polyvalente tarif applicable pour tous contrats signés à compter de ce jour, pour une location du vendredi soir au dimanche soir :

- Cauton 500 €

-

Chaucennois avec cuisine	258 €
Chaucennois sans cuisine	177 €
Extérieur avec cuisine	410 €
Extérieur sans cuisine	280 €

- Cimetière

- Case columbarium (urnes) : 700 €

- Concession cimetière le mètre superficiel :

- 15 ans : 42 €

- 30 ans : 56 €

- 50 ans : 105 €

Décision prise à l'unanimité.

GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT

N °2016/04/01/06

Convention constitutive d'un groupement de commandes permanent

Rapporteur : Dans le cadre de sa politique d'aide aux communes, le Grand Besançon s'est engagé dans une démarche de développement des groupements de commandes. Certains groupements de commandes ont ainsi été identifiés comme présentant un intérêt pour les communes : en fonction du domaine, il peut s'agir de la sécurisation juridique des achats, de gains économiques dus à des économies d'échelles, ou de l'expertise administrative et technique du coordonnateur.

En outre, une quarantaine de groupements de commandes sont aujourd'hui constitués entre les entités CAGB, Ville de Besançon, CCAS de Besançon ainsi que les structures associées (syndicats et établissements publics de coopération culturelle).

Etant donné leur nombre relativement élevé, la gestion administrative des groupements de commandes se révèle conséquente pour l'ensemble des acteurs : à savoir de nombreuses délibérations par an, ayant pour objet la constitution ou le renouvellement des groupements. Ce circuit décisionnel a également un impact sur les plannings des consultations.

Ainsi un dispositif innovant d'achat public a été proposé par le Grand Besançon, pour lequel la commune de Chauenne a donné son accord de principe.

Il s'agit d'une convention de groupement de commandes à caractère permanent, dont l'objectif est de fluidifier le processus des groupements de commandes.

Une délibération unique est nécessaire pour adhérer à cette convention cadre. Des avenants à cette convention seront à prendre uniquement en cas de modification de la liste des membres (nouvelle adhésion, retrait) et/ou de la liste des domaines d'achat concernés.

Les principales caractéristiques du groupement permanent sont les suivantes :

- Objet et périmètre : il s'agit d'une convention unique ayant pour objet la constitution d'un groupement de commandes portant sur les marchés publics destinés à satisfaire des besoins récurrents (achats groupés de fournitures, services, prestations intellectuelles et travaux) ;
- Membres : les membres sont le Grand Besançon, la Ville de Besançon, le CCAS de Besançon, l'EPCC Les 2 Scènes, la RAP La Rodia, l'ISBA, le SYBERT, le SMSCOT, le SMABLV, le SMPST, le SM de l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté, le SM du Musée de Plein Air des Maisons Comtoises de Nancray, le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté, et 52 communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

- Durée : le groupement de commandes est constitué pour une durée indéterminée ; la convention prendra fin lors de l'extinction des besoins.
- Coordonnateur du groupement : en fonction du domaine d'achat, le coordonnateur sera tantôt le Grand Besançon, tantôt la Ville de Besançon. Pour certains domaines, il n'est pas défini dans la convention et sera désigné ultérieurement par les membres des groupements de commandes concernés, en prenant notamment en compte la compétence exercée ainsi que le niveau d'expertise dans la famille d'achat.

Le fonctionnement du dispositif de groupement permanent est le suivant :

- L'adhésion au groupement n'engage pas les membres à participer à l'ensemble des procédures de marchés correspondant aux achats listés dans la convention.
En effet, un adhérent pourra ne pas avoir de besoin pour certains marchés. Autre possibilité, un adhérent peut juger plus pertinent de passer une procédure séparée, notamment lorsque le projet impose des contraintes spécifiques.
- Les membres seront sollicités en amont de chaque consultation, sur leur participation au groupement et sur la nature de leurs besoins le cas échéant.
- L'engagement d'un membre dans une procédure de marché groupé signifie qu'il s'engage à commander les prestations exclusivement auprès du titulaire de ce marché et pendant toute la durée du marché.

La liste des membres étant désormais établie, chaque membre est invité à adhérer à la convention de groupement permanent. Cette dernière sera exécutoire fin mai 2016.

Propositions :

Le Conseil Municipal de Chauenne est invité à :

- **approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes permanent,**
- **se prononcer sur l'adhésion de la commune au groupement de commandes permanent,**
- **autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes permanent avec les membres désignés dans le projet de convention,**
- **s'engager à inscrire au budget les crédits nécessaires, le cas échéant.**

Décision prise à l'unanimité.

GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURRIERE DE VEHICULES

N °2016/04/01/07

Groupement de commandes entre la Ville de Besançon et les communes du Grand Besançon pour la fourrière de véhicules

Dans le cadre de la gestion de sa fourrière à véhicules, la Ville de Besançon et les communes des Auxons, Avanne-Aveney, Boussières, Chalezeule, Champvans-les-Moulins, Châtillon-le-Duc, Chauenne, La Chevillotte, Dannemarie-sur-Crète, École-Valentin, Larnod, Montfaucon, Noironte, Novillars, Pelousey, Pirey, Pugey, Rancenay, Roche-lez-Beaupré, Thoraise, Bonnay, Chevroz, Cussey-sur-L'Ognon, Geneuille, Saint-Vit, Byans-sur-Doubs souhaitent se regrouper pour la procédure de passation du marché public visant à en désigner le futur exploitant.

Cette formule permet de créer une opportunité de gestion des véhicules faisant l'objet d'une procédure de mise en fourrière (véhicules gênants, abandonnés, brûlés, volés ou épaves) pour les communes qui ne disposeraient pas des moyens humains et matériels pour répondre à cette problématique.

Ainsi, il est proposé de créer une formule intégrée de groupement de commandes dans laquelle la Ville de Besançon est désignée coordonnateur du groupement avec la mission de retenir le titulaire, de signer et de notifier le marché au nom de l'ensemble des membres du groupement.

Le coordonnateur du groupement réalisera cette mission à titre gracieux.

La durée initiale du marché est de 39 mois avec possibilité de reconduction pour une période de 12 mois.

L'objet du marché consiste principalement à l'enlèvement et au transport de véhicules, au gardiennage des véhicules enlevés et à leur restitution.

Le montant global du marché est estimé à 1 700 000 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- ✓ Approuver les termes de la convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et au transport de véhicules, au gardiennage des véhicules
- ✓ Se prononcer favorablement sur l'adhésion de la commune au groupement de commandes.
- ✓ Autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec les membres désignés dans le projet de convention.

Décision prise à l'unanimité.

ACQUISITION DE TERRAIN

N °2016/04/01/08

Le Maire rappelle l'emplacement réservé ER 3 au PLU communal en vue de l'élargissement de la rue des Jardins. La bande de terrain située rue des Jardins, coté entrée Grande rue appartenant à M Grime fait l'objet d'une acquisition et sera prochainement formalisée chez le notaire.

En vue de poursuivre cet élargissement et dans le prolongement immédiat de l'acquisition Grime, la commune a proposé à M Grillet d'acquérir une surface de 53 m² au prix de 3000 € l'ensemble.

La commune prend en charge les frais de géomètre et la vente sera formalisée par acte administratif.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte et les pièces afférentes au dossier.

Décision prise à l'unanimité.

MODIFICATION DE CREDITS BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2016

N °2016/04/01/09

Le Maire indique que l'emprunt renégocié en 2015 n'avait pas fait l'objet d'une actualisation du tableau d'amortissement dans le logiciel. L'échéance constante et la diminution des intérêts relatifs à cette renégociation ont pour effet d'augmenter la part du remboursement du capital.

L'exposé du Maire entendu le Conseil Municipal vote une modification des crédits :

Prélèvement du compte 2156 programme matériel à destination du compte 1641 pour la somme de 181 €.

Décision prise à l'unanimité.

Bernard Vougnon		Marie-Jo Vergon-Trivaudey	
Jean-Luc Guillaume		Jean-Luc Royer	
Alain Roset		Christian Dyssli	
Bernard Merger		Mohammed Oubenaïssa	
Philippe Morel		Céline Gayet	
Marine Martin-Jary		Daniel Moine	
Audrey Villemain		Leonel Mounoussamy	
Jean-François Bertin			